ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Urban Theurer vs Vve J. H. Wernge, née Helena Muhlert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5265—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Rickerville, paroisse de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six et sept de l'îlet numéro quarante, qui est borné par les rues Léontine, Pitt, Valmont et Prytania, conformément à un plan dressé par B. Buisson et W. Thornton Thomson, en date du 22me jour du mois de mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville; lesquels dix lots mesurent chacun vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de cent vingt-trois pieds un pouce entre lignes parallèles; le lot numéro sept forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.

Acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de S. L. Hill par acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24, mars 3 10 17 24 28

Alfred Marchand vs. James O. Noyes et Cyrus Bussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 617. En vertu d'un writ de fieri facias contre le Mississippi & Mexican Gulf Ship Canal Company en tiers saisie à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le bateau-dragueur No quatre maintenant dans le Bayou St. Jean, près du Fort Spanish.

2° Les bateaux-dragueurs Nos deux et trois tels qu'ils se trouvent maintenant à moitié sombrés dans le canal de l'Avenue du Peuple.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,28

John Carran vs William Monroe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5217—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Hevia (aujourd'hui Lafayette), Poydras, Roman et Prieur, un mesurant 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Lafayette, 29 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade à l'arrière, cent quatorze pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 6, et cent seize pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 3, et l'autre terrain mesurant vingt-neuf pieds neuf pouces et une ligne de façade rue Lafayette, vingt-neuf pieds dix pouces et une ligne de largeur à l'arrière, sur cent quatorze pieds huit pouces de profondeur d'un côté, et cent douze pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur de l'autre côté, selon un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 24 novembre 1860; les dits terrains sont contigus l'un à l'autre.

Le terrain décrit en premier lieu a été acquis par le défendeur de R. Lambert, par un acte passé pardevant W. Shannon, notaire en cette ville, le 25 août 1864; et le terrain décrit en second lieu a été acquis par le dit défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 27 avril 1867, en vertu d'un writ de fieri facias émis par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans pour l'usage, &c. vs. H. C. Bealy, No 18,396 du dossier de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars 15 22 29—5 12 15 av

Madeleine Ruckert vs. Thomas J. Emler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5384—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans l'îlet borné par les rues Thalia, Erato, Magnolia et Locust, désigné par le numéro sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire en cette ville, le 4 mai 1870, et mesurant, conformément au dit plan, trente-deux pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de quatre vingt-quinze pieds et deux lignes, entre lignes parallèles.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Patrick A. Murray, conformément à un acte passé pardevant feu le notaire Wm. J. Castell, le 30 octobre 1876, enregistré au bureau [illegible] folio 795.

Saisi dans [illegible]

Conditions [illegible]

THOMAS DUFFY,
[illegible] d'Orléans.
15 mars—[illegible] 15

Veuve [illegible] vs. Veuve [illegible]

COUR CIVILE [illegible] pour la Paroisse d'Orléans [illegible] 2346—En vertu d'un [illegible] à moi adressé par l'honorable [illegible] pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, [illegible] District de cette ville, SAMEDI, 15 [illegible] 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Melpomène et Thalia, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles étant le numéro deux connu comme le numéro municipal 394 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—5,12,15 avril

Francis Dorsecourt et al. vs. Dame Mercelitte Philippe, veuve de Frédéric Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 5277.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans la sus-dite affaire, je vendrai à l'encan publique à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er avril 1882, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans une partie reculée de la ville, désigné sur un plan détaillé fait par J. O. Bourgeois, alors voyer de la première municipalité, par le numéro "Six" No. 6 de l'îlet numéro "Neuf" "No. 9," compris entre les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Columbus, et mesurant, mesure américaine, trente-un pieds six pouces et une demi ligne de façade rue Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Cette propriété fut acquise par la défenderesse, de la succession de Dame A. Grégoire, par acte de vente pardevant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, le 1er juillet 1853.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Condition—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 fév—7 mars 14 21 28—1 avril

Jos H. Oglesby et als. receveurs vs C. S. Cole et Mme Rosalie Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5146—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Quatre lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Esplanade; les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1875, dont un plan par Edgar Pilié, architecte, est annexé à un acte de vente passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 31ème jour de janvier 1876, par les héritiers de Cyprien Dufour à E. P. Palms, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No Un forme le coin des rues Derbigny et Kerlerec et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur de façade, entre lignes parallèles à la rue Kerlerec, de soixante-onze pieds 6 pouces; le lot No Deux touche au lot No Un et mesure trente-deux pieds sept pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-onze pieds et six pouces.

Le lot numéro trois touche au lot numéro deux et mesure trente-deux pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, et le lot numéro quatre touche au lot numéro trois et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par Mme Rosalie Cole, défenderesse dans cette affaire, par achat de Frank Camba, conformément à un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire en cette ville, le 15 août 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 mars—7,14,21,28—4,8 avril

Elijah Bush vs. Oscar Pilman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 5,280.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le bourg de Duverjé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, maintenant Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro quatorze de l'îlet numéro quarante-deux, borné par les rues Newton, Franklin, Homer et Verret; le dit lot de terre mesurant, en pied français trente pieds de face sur la rue Newton, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Newton et Franklin, le tout conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 19 septembre 1846, et déposé en l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville, comme plan No 195 du livre de plan No 3 bis.

Acquis par le défendeur par achat de Veuve J. [illegible] Cloutier, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 10 mai 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—3,11,18,25,29 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

[illegible] Thermohlen vs V. Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5096.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré numéro soixante-sept, borné par les rues Espagne, Mandeville, Joséphine et Solidelle; le dit terrain formant le coin des rues Espagne et Solidelle, et mesure, plan ou metha, trente-deux pieds de façade sur Espagne, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue Solidelle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 mars—16 23 30 avril 6 13 18.

Wm B Thompson vs Mary Bell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5261—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, des propriétés et dessous décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Septième District de cette ville anciennement dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson (dans cet État), dans l'îlet borné par les rues Seconde, Adams, Hampson et Hillary, les dits lots sont désignés par les numéros Dix et Onze de l'îlet numéro dix neuf "B" sur un plan déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro cent neuf et qui se touchent; ils mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de cent vingt-sept pieds six pouces entre lignes parallèles au pied américain.

Étant la même propriété acquise par la défenderesse Mary Bell par achat de Thomas Averson, conformément à un acte passé pardevant Frederick Delbel, un notaire en cette ville, le 2 juillet 1881.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans,
25 fév—25 3 11 18 25 29 mars

John A. Morris et als. vs. J. L. Lacarie et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 668.—En vertu d'un ordre de cour le 8 mars 1882 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 11 avril 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Clinton et le Chemin Public, mesurant vingt cinq pieds deux pouces et trois lignes de face au Chemin Public, vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, soixante-treize pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur un côté et soixante-neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur de l'autre côté. Le dit lot étant désigné par le No 2 sur un plan par Jos. Pilié, voyer, en date du 31 décembre 1833, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Bienville, Douane et le Passage de la Bourse St-Louis. Le lot mesure soixante-quatre pieds un pouce trois lignes sur la dite Allée ou Passage; une moitié du lot ayant une profondeur d'à peu près cinquante-quatre pieds sur la ligne vers la rue Douane, et l'autre moitié a une profondeur d'à peu près vingt un pieds onze pouces et cinq lignes sur le côté vers la rue Bienville.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la dite propriété; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement d'aucune portion du crédit, et l'assurance devra être payée par l'acquéreur et transférée au porteur ou porteurs des dits billets, pour un montant suffisant pour couvrir la valeur des dits billets.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11mars—11, 18, 25. 1 av 8 11

Isidore Newman vs Mary A. Lett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 4481—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 1er avril 1882 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé près de la Louisiana Sugar Refinery, dans le Troisième District de cette ville et mesurant quarante-sept pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Dauphine, anciennement Grands-Hommes, la même mesure sur la rue Bourgogne, anciennement Craps, sur une profondeur de trois cents dix neuf pieds neuf pouces et quatre lignes sur chacune des deux lignes de côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, voies et dépendances qui y appartiennent. La dite propriété a été achetée par la défenderesse dans cette affaire de Mme Elizabeth Clementine Gamery, veuve de feu Louis Hermereux, par un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, le 3 juin 1872, enregistré dans le bureau de transferts, livre No 100, folio 448.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—7,14,21,28 mars, 1 av

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Eugenia Pouliot contre Philip S. Simms.—No 4856.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le seizième jour de janvier 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-après désignée, dans les termes suivants, savoir—

Eugenia Pouliot contre Philip S. Simms.—No 4856.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse la cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le neuf du courant, soit maintenant confirmé et définitif, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenia Pouliot, et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, dissolvant la communauté de biens et acquets existant auparavant entr'eux; qu'elle soit admise à administrer ses biens et affaires en général sans l'assistance de son mari, et que ses gains et acquisitions futurs soient reconnus comme biens distincts et paraphernaux, ne formant point partie de la communauté et qu'ils soient sujets à son contrôle et à son administration exclusifs.

Jugement rendu le 16 janvier 1882.
Jugement signé le 23 janvier 1882.
(Signé) W. T. HOUSTON, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce trente-unième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS,
Député-greffier.
28 fév—28 mars—28 avril

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

FRANCISCO P. MARTINEZ
CONTRE
GEORGE FATZER.—No 2451.

ETAT DE LA LOUISIANE.—A TOUS CEUX QUE CES PRÉSENTES CONCERNENT, SALUT:

ATTENDU, Qu'Eugène Erath, de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, a acheté en vente publique, faite par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, le 28 mai 1881, en vertu d'un writ de fieri facias, adressé par la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à Thomas Duffy, shérif civil pour la dite paroisse, dans le procès de Francisco P. Martinez contre George Fatzer, No 2451, des rôles de la dite cour, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane.

C'est pourquoi, maintenant vous et toutes les personnes intéressées, vous êtes citées et avertis au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour civile pour la paroisse d'Orléans, que si vous avez quelque titre, à la propriété ci-après décrite, en conséquence de quelque informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, sous l'ordre de laquelle la vente a été faite, ou quelque irrégularité ou illégalité dans l'estimation, annonce, pour le temps ou le mode de vente ou tout autre raison, de dire, dans les 30 jours de la date de cette monition insérée dans les journaux publics, la cause pour laquelle la vente ainsi faite ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Qu'à la dite vente de la propriété ci après décrite, Eugène Erath est devenu acquéreur pour le prix et la somme de douze cent cinq piastres ($1,205.)

Description de la propriété telle est contenue dans l'acte de vente du shérif enregistré au bureau des aliénations le 2 juin 1881, livre 15, folio 451, et enregistré au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4 juin 1881, livre 9, folios 9, 10, 11 et 12.

La moitié de l'intérêt indivis de George Fatzer dans la succession décrite suivante:

1. Un lot de terre borné par les rues Gravier, Perdido, St. Pierre et St. Paul, désigné par le No 3 et mesurant 17 pieds 4 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et les améliorations qui y trouvent; et

2. Un lot dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, Bourbon et Ste Anne, formant l'angle des rues Bourbon et Ste Anne, et mesurant (mesure française) 31 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 54 pieds de profondeur et de face sur la rue Bourbon et 31 pieds 8 pouces de large sur la ligne du fond, plus ou moins, avec les améliorations, comme il appert de l'acte de transfert exécuté par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, à Eugène Erath, et daté Nlle-Orléans, le 2 juin 1881.

Nlle Orléans, 27 février 1882.
N. H. RIGHTOR, juge.
JAS. T. CLARK, greffier.

Copie conforme.
Bureau du greffier, Nlle-Orléans, 27 février 1882.
E. A. LUMINAIS, député-greffier.
1er mars—1 15 20 30

INJECTION & POUDRE-TISANE du Dr BIENAIMÉ

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Jno. C. Stewart vs. M. Stephens.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 2591.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. E. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné par le No 16 dans l'îlet No 276 borné par les rues Dryades, St. Dennis, Washington et Sixième, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
5mars—5,15,22,29—5,9 avril.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence dans le Premier District, Nos 436 et 436 1/2 rue Carondelet.

Propriété de valeur dans le Troisième District, No 20 rue des Champs-Elysées.

A l'encan.

Succession de Barbara Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 4957

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1882, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Polymnie et Felicity Road, et mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, à deux étages et à deux corps de logis, recouverte en ardoises, retirée de la rue avec grillage en fer sur la rue, et contenant salons avec portes à coulisse et deux chambres à coucher à chaque corps de logis et une cuisine en bois à deux étages, contenant quatre chambres avec galerie. Grand hangar au fond avec lieux d'aisance, cave et cour briquetée. Cette propriété est en bon état et est désignée par les Nos 436 et 436 1/2 de la rue Carondelet.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Esplanade, Peters et Décatur, et mesurant 32 pieds de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant cinq chambres et cabinets, corridors, avec une cuisine en briques à deux étages, ayant six chambres, en outre une bâtisse à deux étages dans le fond du terrain, deux caves, lieux d'aisance, etc, connue comme le No 20 des Champs-Elysées.

Le tout au pied américain conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 3 mars 1882.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais des acquéreurs, et les acquéreurs auront à payer en sus du prix d'adjudication les taxes dûes et exigibles en 1882. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir le plan à la Bourse.

5 mars—5,11,18,25—1 8 avril

PAR ALBERT PAUL.

Propriété rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé.

Jacob Weinfurter et als.
vs.
M. B. Weinfurter, épouse de F. Grégoire et son mari et al.—No. 4983. Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—MARDI, 18 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 et signé le 27 février 1882, et des ordres signés le 7 et 15 mars 1882—

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le lot No 13, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé; le dit lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 63 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un côté, et de 68 pieds 9 pouces sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

17mars—17,25,31—4,11,17 avril.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Packenham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5,589—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par William Moake, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 mars—17, 21, 26.

Succession de Jean Mauman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5478—Division C—Attendu que Mme Frances Lena Mauman a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de Jean Mauman décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 mars—16,21,25

Dans l'affaire de liquidation de Louisiana Life Insurance Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4135.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par John Glynn jr, receveur de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 mars—16,21,25.

Succession de Anton Frederick Kesler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5601—Division A—Attendu que Anthony Kesler a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de Anton Frederick Kesler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
19mars—19 22 26

Succession de Pierre Saley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4341—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bertrand Saley, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 mars—14,18,23

Succession de John Brunnse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5550—Division —. Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu John Brunnse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 mars—14,18,23

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
No 5,492.

Aux créanciers de Mme A. E. Mathieu et à toutes autres personnes intéressées.

Mme A. E. Mathieu vs. ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Frank D. Chrétien, Esq., un notaire, le 23ème jour de mars 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nouvelle-Orléans, ce 8me jour de mars 1882.
E. A. LUMINAIS,
9mars—9 17 23 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 5,494.

Clark & Hofeline vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Clark & Hofeline et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, un notaire, le 15ème jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, le 9me jour de mars 1882.
E. A. LUMINAIS,
10 mars—10,28,14 Député-greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
No. 5,493.

Aux créanciers d'Albert Brignose et à toutes autres personnes intéressées.

A. Brignose vs. ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John R. Légier, Esq., un notaire, le 18me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 8me jour de mars 1882.
E. A. LUMINAIS,
9mars—9 23 av14 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Aux créanciers de Charles De la Bretonne et à toutes autres personnes intéressées.

No. 5438.

Chas De la Bretonne vs. ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théodule Buisson, Esq., un notaire, le 10me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 2me jour de mars 1881.
E. A. LUMINAIS,
3 mars—3 23 mars 8 avr Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et Terrains nus, dans le Premier et le Quatrième District.

Dans l'affaire de H. C. Fisk et als, vs Clay Green, No 8,921, et Mary A. Fisk vs Clay, Green et als, No 8156, du Docket de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane.

Et avec le consentement des parties intéressées.

Vente pour effectuer un partage.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane, en date du 28 février 1882 et rendu dans l'affaire ci-dessus et avec le consentement des parties intéressées, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Rocheblave et Dergenois, désigné par le numéro un; le dit lot forme le coin des rues Rocheblave et Poydras et mesure, au pied américain, 28 pieds 4 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Fulton et Rousseau, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan fait par Piquet & Crampton, ex-voyers; les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.

Ces lots seront vendus séparément.

3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Fulton, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par Piquet et Crampton, anciennement voyer, et déposé en l'étude de ——— notaire. Les dits lots se touchent et ont les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et le lot No 14 forme l'encoignure des rues Joséphine et Fulton et mesure 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Fulton de 129 pieds (voir le plan pour les sub-divisions) et doit être divisé et vendu séparément, c'est-à-dire la propriété de l'encoignure, si on le désire.

4°. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton, désigné par le No 10 sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par H. Graves, le 12 janvier 1852, et déposé pour référence en l'étude de W. B. Céans, anciennement notaire; le dit lot mesure 23 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, et 121 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Notre-Dame.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton désigné par le No 9 sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, anciennement voyer en cette ville; le dit lot mesure 23 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, au pied américain.

6° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée Girod Fulton et Notre-Dame, désigné par le No 6, sur un plan de la batture connu comme le plan de J. A. Beard, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire de cette ville—le dit terrain mesure 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face rue Nouvelle Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 4 pouces, 5 lignes sur le terrain latéral No 7, et 121 pieds 8 pouces et 1 ligne sur le terrain No 9—le tout au mesure américaine.

Le terrain décrit en troisième lieu est connu comme "l'Ecole Fulton", une bâtisse en briques bien adaptée pour servir à un usage semblable, contenant plus de 20 chambres, et maintenant, louée à la ville de la Nouvelle-Orléans jusqu'au 30 septembre 1882, à un loyer rémunératif. A vendre sujet au dit bail; à une époque se louait $125 par mois.

La propriété décrite en quatrième lieu est connue comme partie du "American Rice Mill" et consiste en une bâtisse en briques à trois étages, toit en ardoises, située en une partie de la ville sur le point de devenir un grand centre d'affaires de fabriques. La dite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1882, à un bon loyer. Le loyer actuel est de $125 par mois.

La bâtisse est vendue sujette au loyer existant.

Conditions—1|3 comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par une hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure pour la collection de la partie à crédit. Les améliorations devant être assurées; la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat sera requis au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4 11 18 25 avr 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence et Magasin dans le Premier District.

Coin nord-ouest des rues Lafayette et Howard, et maison et écurie en bois rue Franklin, entre Lafayette et Girod.

Succession de feu John Hatt.

No 4366. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs C. E. Girardey encanteur. Bureau: 31 rue du Camp.—SAMEDI, 1er avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 22 février 1882, et rendu dans la susdite succession la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

1° La maison de résidence avec magasin en bois désignée par le No 299 rue Lafayette, formant le coin N. O. des rues Lafayette et Howard, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Front et Poydras, dans le Premier District de cette ville. Le lot est désigné par le lot No. 1, sur un plan de L. Reizenstien, en date du 16 octobre 1869, une copie duquel plan est annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 novembre 1869, et aussi sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 8 décembre 1858, et déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, selon lequel le dit lot mesure au pied américain 24 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et de façade de 107 pieds 1 pouce et 2 lignes à la rue Howard, à peu près 107 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 2 et 28 pieds 1 pouce et 8 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Une maison en bois à deux étages, avec écurie désignée par le No 204 rue Franklin, premier district dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Lafayette et Girod. Le lot est désigné comme lot No 28 sur un plan de L. H. Pilié, voyer en date du 3 mai 1871. Le dit lot mesure 35 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin; 35 pieds 10 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 27, et 128 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Girod, plus ou moins. Le dit lot est composé des lots Nos 37 et 38 sur un plan de Jos. Pilié, voyer, en date du 26 janvier 1852, déposé en l'étude de F. De Armas, alors notaire en cette ville.

Termes et conditions—1|3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur; la partie à crédit à un et deux ans pour billets garantis par hypothèque spéciale en paiements annuels égaux, privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant toutes les clauses usuelles de 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au porteur des billets, et les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Le dépôt habituel sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 fév—25 mars 4 11 18 25 1er avril

VENTE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à proximité du marché Poydras.

Succession de Lena Seip.—No 4987.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 31 rue Camp.—SAMEDI, le 25 mars 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 14 février 1882, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "A" sur un surveillant dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 15 février 1872, et situé dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Franklin, sur 42 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage.

Conditions: Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix de vente et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jas Fahey, aux frais de l'acquéreur.

18 fév—18.25—mars 4,11,18,25

PAR GEO. PEARSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Lohman.

No 5836—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GEO. PEARSON, Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 15 avril, 1882, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1882, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Philippe, Première, St. Patrick et St. Denis désigné par le numéro 16 et mesurant 30 pieds de façade rue Première, sur une profondeur de 86 pieds, 6 pouces et 9 lignes aboutissant à une allée comme on en lira la description sur une copie de l'acte de vente.

Conditions—Une moitié comptant; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à dater du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles et 5 pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur devant acquitter les taxes de 1881 payables en 1882; aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu au comptant, une maison de résidence sur le susdit terrain.

L'acte de vente, pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mars—11, 18, 25, avril 8 12 15.

PURETÉ DU TEINT
LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE
pur ou coupé d'eau, dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, PEAU FARINEUSE
RIDES PRÉCOCES
BOUTONS
&
conserve la peau claire et unie
CANDÈS, 26, Bd St-Denis

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale A L'ENCAN.

LA BATISSE DE L'ASSURANCE TEUTONIA
No 36 rue du Camp.

La propriété du restaurant de Forget, No 107 rue Douane.

LE MAGASIN ET RÉSIDENCE, No 36 rue St. Louis.

VENTE JUDICIAIRE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

SUCCESSION DE Mme LUCRECE BILBOLI LOUVEL.

No 3825—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, le 1er avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans la susdite succession le 23 février 1884, homologuant les procédures de l'assemblée de famille, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan afin d'effectuer un partage les propriétés ci-après décrites, à savoir:

LA BATISSE DE L'ASSURANCE TEUTONIA.

1° Le magasin en briques No 36 rue du Camp, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St-Charles, Commune et Gravier. Le lot est désigné par la lettre C et mesure 23 pieds 6 2|3 pouces de face à la rue Camp, 23 pieds 9 1|3 pouces de largeur dans le fond, 150 pieds 1 1|3 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Gravier et 125 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Commune; ensemble avec le droit de passage dans une allée ou corridor situé dans la portion du fond de la dite propriété, commençant à la borne de la ligne qui la divise de la dite propriété anciennement Jorbé (lettre B) et s'étendant à l'allée de la propriété de Morgan. Cette allée ou corridor ouvre sur la rue Gravier.

La propriété ci-dessus décrite est occupée par la Compagnie d'Assurance Teutonia de la Nouvelle-Orléans et est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1884 à raison de $150 par mois, et est vendue sujette au dit bail.

Cette propriété de choix dans une des locations les plus favorables sur la rue Camp, est occupée par une institution bien connue et touchant à la "Hibernia" et à la Firemen's Insurance Companies et se trouve entre la Banque du Canal et la State National Bank, et fait face aux grands établissements de commerce de MM. Katz & Barnett et de Isaac L. Lyons.

LA BATISSE DU RESTAURANT FORGET.

2° La bâtisse en briques à trois étages, No 107 rue de la Douane, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville; le lot mesure 32 pieds de face à la rue de la Douane sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le local était d'abord construit dans le but d'en faire un magasin et maison de résidence avec allée sur le côté et grande cour également sur le côté, mais a été loué avec succès pendant nombre d'années comme hôtel et restaurant. C'est maintenant un restaurant occupé par P. Forget et est vendu sujet à un bail verbal à raison de $75 par mois expirant le 1er octobre 1882.

La proximité de cette propriété au grand centre des rues Canal, Royale et Bourbon. Le succès qui couronne tous ceux qui sont engagés dans ce genre d'affaires, d'hôtel et de restaurant, devrait non seulement attirer l'attention sur cette propriété de valeur, mais encore encourager les personnes avec un petit capital à acheter dans un quartier qui croît sans cesse en valeur et avec les meilleurs locataires.

LA PROPRIÉTÉ DE LA RUE ST-LOUIS.

3° La bâtisse en briques à deux étages No 36 rue St Louis dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Chartres, Conti et Passage de la Bourse. Le lot mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis sur 59 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Royale, 56 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Chartres et 24 pieds de largeur dans le fond avec une ligne brisée ou irrégulière. Les constructions ont été faites pour magasin et maison de résidence et le local a été occupé avec succès pendant nombre d'années [illegible] et la propriété est vendue sujette à un bail verbal de $[illegible] par mois, expirant le 1er octobre 1882.

Cette propriété fait face à la Maison d'Etat (anciennement Hôtel St-Louis), dont la vente proposée par les autorités d'Etat fait supposer qu'on la transformera encore en hôtel, rendant ainsi à ce quartier son ancien prestige comme centre d'affaires attrayant.

Termes et Conditions de la vente: Un tiers ou le tout comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur devant porter intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les billets devant être divisés en coupons selon que l'exigeront et garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de "non aliénation" sur la propriété vendue et la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le montant d'une partie ou de la totalité des billets, y inclus la clause d'assurance et le transfert de la police au détenteur des billets.

Les acquéreurs devront assumer en sus du prix le paiement des taxes dues et exigibles sur les [illegible] propriétés pendant l'année 1882 et faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de leur enchère au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 163 rue Commune.

26 fév—26.28 fév. 4.11.18.25.31 mar 1 av

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Nos 173, 175 et 177 de la rue Royale, entre Orléans et Ste Anne Maisons de résidence avec magasins, en briques, à deux étages, et magasins.

SALLE PHILARMONIE,

Rue Patterson, vis-à-vis le chantier Ocean Dry Dock à Alger.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 1er avril 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, pour opérer un partage:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Royale, d'Orléans, Bourbon et Ste Anne, mesurant 53 pieds de face rue Royale, sur 120 de profondeur, mesure française. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages [illegible] comme le salon [illegible] de l'Orphéon Français, et comme magasin de livres; la partie supérieure comme résidence. Il y a 6 grandes chambres, 2 cabinets, galerie et une très grande chambre dans la mansarde. Il y a, attenant à la bâtisse principale, une bâtisse en briques à deux étages, avec quelque neuf chambres, servant à l'arrière, cour pavée en dalles et en briques, hydrant, fosses d'aisance, grande entrée pour voiture, etc. La partie supérieure, la cour, la bâtisse dans la cour sont louées à A. Manceau à $30 par mois jusqu'au 30 septembre 1882 et l'Orphéon Français et le magasin de livres sont loués chacun $15 par mois sans bail.

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, maintenant le 5me district de cette ville, dans le carré borné par les rues Patterson, Olivier, Verret et Delaronde, mesurant 32 pieds de façade rue Patterson, sur 90 de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue sous le nom de Philharmonie Hall, couverte en ardoises, ayant au premier étage un salon de 25 pieds sur 44. 2 petites chambres séparées par un corridor, ayant chacune 10 pieds sur 15, corridor latéral 4 pieds de largeur. Au second étage grand corridor de 20 pieds sur 60; une bâtisse en briques à deux étages attenant à la bâtisse principale, ayant 2 chambres à chaque étage, fosse d'aisance, etc. Cette propriété est située en face du Ocean Dry Dock.

Conditions—Une moitié comptant; le reste à un crédit de un et de deux ans pour des billets divisés en coupons à la convenance du vendeur, portant une hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devant faire assurer les lieux pour un montant égal à celui des billets, la police d'assurance transférée au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles; assumant le paiement des taxes de 1882, en sus du prix d'adjudication et devant faire un dépôt de 10 0|0 du montant de l'adjudication au moment de la vente

Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs,

18 mars - 18, 25 au jour.

Alimentation
VIN
DE
Chapoteaut
A LA PEPTONE PEPSIQUE
Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques | aux malades de l'estomac | aux phtisiques | aux convalescents | aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION
AU
MATICO
DE
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens
8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante, de valeur et améliorée dans les Deuxième et Troisième Districts.

Deux maisons de résidence de famille en briques à deux étages faisant face à la rue Bourbon.

Trois maisons de résidence de famille en briques à trois étages, faisant face à la rue St. Pierre.

Rue du Port, entre Craps et Amour.

Succession de F. Hérot.

No 41,364—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et maintenant le No 3841 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 14 septembre 1881, par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement absent sur un congé, et en vertu d'un ordre de la même Honorable Cour en date du 23 septembre 1881, et aussi en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 16 février 1882 de la même Honorable Cour, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville et désigné par le No 24 de l'îlet No 10 borné par les rues St-Ferdinand, Craps, Port et Amour, le dit lot mesure, au pied américain, 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, St Pierre et Toulouse, et désigné par la lettre B, mesurant 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, 74 pieds 2 pouces et 8 lignes de profondeur sur le côté plus près de la rue St-Pierre, 42 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur et faisant face à une allée en commun avec le lot C, puis sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Toulouse et Dauphine, 4 pieds 4 pouces, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques et à deux étages, attenant à celle ci dessus désignée et faisant face à la rue Bourbon.

3°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en deuxième lieu, désigné par la lettre C et mesurant comme suit: 11 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur, en premier lieu, de 43 pieds 6 pouces sur l'allée ci dessus mentionnée, 2 pieds 11 pouces de largeur, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et St-Pierre, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur et 13 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en brique, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue Bourbon.

Les propriétés deuxièmement et troisièmement, seront d'abord offertes en bloc, et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

4°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en troisième lieu, désigné par la lettre E, et mesurant 15 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 56 pieds 5 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bourbon, 43 pieds 2 pouces sur une première profondeur et le long d'une allée de 3 pieds 5 pouces, 4 lignes de largeur et en commun avec le lot F, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Dauphine et Toulouse, puis 11 pieds 3 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à trois étages, faisant face à la rue St-Pierre.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet que celui décrit en quatrième lieu désigné par la lettre F, mesurant 15 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces sur l'allée commune ci-dessus mentionnée puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Bourbon et Toulouse, puis 32 pieds 9 pouces 1 ligne sur une seconde ligne de profondeur, 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de profondeur le plus près de la rue Dauphine et 15 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques pour famille, à trois étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St Pierre.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet que la propriété décrite en cinquième lieu, désigné par la lettre G et mesurant 19 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à trois étages, attenant à celle ci dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre. Les propriétés quatrièmement, cinquièmement et sixièmement décrites seront d'abord offertes en bloc, et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

Toutes les propriétés seront vendues conformément à un plan et devis de Arthur de Armas, député assistant voyer en date du 18 août 1881.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance en trois portions égales, à un, deux et trois ans du jour de la vente, les dites portions devant être représentées par les billets des acquéreurs tirés à leur propre ordre et par eux endossés, payables chacun à échéance pour la portion qu'ils représentent; portant intérêts à raison de 8 0|0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur aura le privilège à son option, de payer le tout comptant, ou de payer au comptant quelques portions du prix excédant un quart et la balance à son option à un an, ou en deux portions égales, ou en trois portions égales, les dites portions devant être représentées par billets comme il est prévu plus haut.

Les actes de vente où il y a une partie du prix à crédit contiendront le pacte ordinaire de non aliénation, la clause de l'assurance par l'acquéreur et devra transférer aux porteurs des billets la police d'assurance, pour un montant suffisant pour couvrir le montant des billets, et la clause de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets,—le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et également la clause que l'acquéreur payera, en sus du montant de son adjudication, toutes les taxes de ville et d'Etat pour toute l'année 1881 et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.

4mars—5 11 18 25 av 1 8

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District,

Coin Remparts et Quartier, une résidence en briques à un étage Rue Remparts, entre Quartier et Hôpital, une bâtisse en bois à un étage.

Meubles de Maison.

Succession de Fannie Meyer. No 5,023.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 8 avril 1882, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1882, dans l'affaire ci dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet No 107 sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 2 mars 1882, borné par les rues Remparts, Hôpital, Quartier et Bourgogne et mesurant 35 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Remparts, sur 135 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Quartier dont il forme le coin des deux rues.

L'acquéreur de ce lot l'achète sujet à une extension des bâtisses du lot B, environ 7 pouces sur le lot A qui touche, jusqu'à l'expiration du bail du local du dit lot B qui finit le 31 janvier.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie, bâtisses en briques dans la cour avec 2 chambres, lieux d'aisance, hangar, &c., &c.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet No 107, d'après un plan de Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 2 mars 1882, borné par les rues Remparts, Quartier, Bourgogne et Hôpital, et mesurant 30 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 135 pieds 1 pouce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 5 chambres, lieux d'aisance, &c., maintenant occupés par Geo D. Geddes, entrepreneur de pompes funèbres, à lui louée jusqu'au 31 janvier 1883 à raison de douze (12) piastres par mois payables mensuellement et la propriété est vendue sujette au dit bail.

Termes et conditions—1|3 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 0|0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, contenant la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets et d'assurance des améliorations et du transfert de la police aux détenteurs des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

Samedi, 18 mars 1882, à 10 heures très précises, il sera vendu en vertu du même ordre et pour le compte de la même succession, au coin des rues Remparts et Quartier—

Un lot de meubles de maison et autres objets.

Conditions—Comptant.

4 mars—4,11,18,25—1,8 avril

Sparadrap Révulsif
au THAPSIA
Formule du Codex
Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les bandes de [illegible]
Prix de la Boîte de 6 Feuilles, 2 fr. 50
VENTE EN GROS
Chez [illegible] 17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL : Chez tous les Pharmaciens

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS

73 CHARTRES 73

ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 8 passage Saulnier à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. H. GAILLARDET par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc. Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.
Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (2. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Flatuosités, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.
A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Duconge, Bogel, Mausset et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de
PRODUITS CHIMIQUES
POUR LA
PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (8 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans : CARROUCHÉ ; RIVET.

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.
On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.
Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSENIATE D'OR DINAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend infiniment supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
Dépôt général à Paris : Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans : MM. Rivet-Marcel Majeau, Hart Cie Carrouché et dans toutes les pharmacies.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES
LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 96 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGÜE et de la GRAVELLE
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts : Nouvelle-Orléans : MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES
DU
Docteur Samuel THOMPSON
Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.
Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues, maladies ou d'excès de jeunesse.
C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
Dépôt général à Paris : Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
A la Nouvelle-Orléans : MM. Rivet-Marcel Majeau, Hart Cie Carrouché et dans toutes les pharmacies.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1878.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge
PAR LE
SILPHIUM Cyrenaïcum
dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire : Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.
DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans : Rivet; Carrouché; Marcel Majeau.

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE
M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le mauvais goût si désagréable du goudron.
Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:
EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE
EN LOTION — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU
EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (préalablement tiède ou chaude).
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Duconge; Phie Salbreuh.
A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19.

PRIX MONTYON décerné par l'INSTITUT DE FRANCE
PHÉNOL-BOBŒUF
ANTI-ÉPIDÉMIQUE, ANTI-PUTRIDE, ANTI-HÉMORRHAGIQUE, INSECTICIDE
Guérissant promptement Blessures, Coupures, Brûlures, Engelures, Piqûres et Morsures venimeuses.
DÉSINFECTANT HYGIÉNIQUE
Préservatif précieux contre toutes les maladies contagieuses telles que : Choléra, Typhus, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde, etc.
NOTA : Le mode d'emploi est indiqué sur chaque flacon.
Avis important : Se défier des contrefaçons, exiger la signature et l'étiquette rouge apposées sur chaque flacon.
Bobœuf
VENTE EN GROS : 7, rue Coq-Héron, Paris.
Détail : Chez tous les Droguistes & Pharmaciens.